



## Fiche d'inscription 2017/2018 Club AULNAY GRIMPE

La fiche d'inscription doit être accompagnée du chèque du montant correspondant à vos choix, d'un certificat médical\* ou de l'attestation santé (ci-dessous) et de l'accusé d'information d'adhésion au contrat d'assurance saison 2018 (bulletin n°1).

A retourner :

dans la case « secrétariat du bureau » ou à votre encadrant

Nouvelle adhésion   Renouvellement d'adhésion(2017)  Numéro de licence : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Sexe : ..... Nationalité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Tél : .....

Pour recevoir votre attestation de licence 2017-2018 et vos codes de connexion à l'espace licencié du site de la FFME ([www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)), vous devez obligatoirement fournir une adresse électronique (écrire lisiblement) :

.....

Et/ou un numéro de téléphone portable : .....

### Première licence

Certificat médical :\* loisir  compétition

Je certifie avoir fourni un certificat medical de non contre-indication aux sports statutaires de la fédération établi par le docteur le et avoir pris connaissance des précautions et restrictions eventuelles des pratiques.

### Renouvellement de la licence

Vous avez transmis un certificat médical l'an dernier. Le questionnaire de santé que le club va vous remettre est à compléter chez vous. Si toutes vos réponses sont négatives, l'attestation ci-dessous est à compléter, si l'une des réponses est positive vous devez fournir un nouveau certificat médical et complété ci-dessus.

### Attestation de santé :

Je soussigné(e) ..... atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Pour les mineurs

Je soussigné(e) ..... en ma qualité de représentant légal de.....qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Personne à prévenir en cas d'urgence : ..... Tél : .....

Recevoir gratuitement la newsletter Direct'Infos : oui  non

Recevoir gratuitement la revue Grande Voix : oui  non

Signature de l'adhérent ou du responsable légal (pour les mineurs)



## Fiche d'inscription 2017/2018 Club AULNAY GRIMPE

### Créneaux d'entraînement :

	Jeunes	Jeunes / adultes encadrés	Adultes autonomes
Lundi			De 17h30 à 22h30
Mardi		Adultes débutants de 20h à 22h avec Gautier Graveleine et Charles Oran	De 17h30 à 22h30
Mercredi	7 à 9 ans de 18h à 20h avec Sébastien Grégoire et Sébastien Dubois	Adultes débutants de 20h à 22h avec Renaud Feite	De 20 h à 22h30
Jeudi	12 à 14 ans de 18h à 20h avec Sylvain Dussort	16 à 17 ans de 20h à 22h avec Sylvain Dussort	
Vendredi	10 à 12 ans - 18h30 à 20h30h avec Thierry André et Florian Bonnefoi	Adultes en perfectionnement ponctuellement le vendredi de 20h30 à 22h30 avec Florian	De 20 h30 à 22h30
Samedi	7 – 8 ans de 9h à 10h30 11/12 ans de 10h30 à 12h30	Adultes en perfectionnement ponctuellement le samedi de avec Florian	De 14h à 19h

### Tarifs :

	Inscription Montant inscription *2	Dont Licence FFME et 3€ d'assurance RC	Assurances complémentaire s	Options	Tee-shirt Club	Total
Jeune-18 ans	136 €	(34,80 €)	Ajouter :  Base +8€ Base + : +11€ Base ++ +18€	Ajouter :  Ski de Piste ou Slackline :+5€  Trail + 10€  VTT +30€  IJ2 +18€ IJ 2 +30€ IJ3 +35 €	Vente tee- shirt sur place + 10 €	
Adulte débutant	137 €	(48,00 €)				
Adulte autonome	122 €	(48,00 €)				
Famille (à partir du 3ème inscrit) *1	96 € (3ème personne)	(22.30 €)				
Etudiant (autnome/ débutant)	112 ou 127€	(48,00 €)				

\*1 Licence famille = À partir de la troisième personne d'une même famille (tous devant résider à la même adresse). \*2 Dans la cotisation club, l'assurance individuelle accident Base est offerte par le club. (cf. notice d'information FFME/Allianz saison 2018), la cotisation club comprend également la licence FFME ainsi que les cotisations locales.

Paiement : possible en 3 chèques



## Fiche d'inscription 2017/2018 Club AULNAY GRIMPE REGLEMENT INTERIEUR

### ARTICLE PREMIER

L'utilisation de la salle aux horaires du club est exclusivement réservée aux adhérents du club Aulnay Grimpe et aux licenciés F.F.M.E. à jour de leur cotisation et en condition physique compatible avec la pratique du sport.

### ARTICLE 2

Le nombre de places est limité à 35 personnes présentes dans la salle à chaque séance.

Les vestiaires d'escalade sont accessibles pendant tous les créneaux loisirs, les créneaux d'initiation adultes, les cours d'enfants, les cours des jeunes, le créneau des familles qui ont accès à la salle les samedis et dimanches après-midi. Le club décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels, dans les vestiaires d'escalade ou dans la salle d'escalade.

### ARTICLE 3

Il est défini 5 catégories de grimpeurs :

- Les enfants (jusqu'à 15 ans) qui ne peuvent accéder à la salle que pendant le créneau de cours qui leur est réservé chaque semaine (fixé chaque année par le bureau du club).
- Les jeunes (mineurs, entre 15 et 18 ans) qui peuvent accéder aux créneaux loisir et famille sous la condition d'être accompagnés d'un adulte membre du club responsable et autonome et après l'accord du bureau du club. En l'absence de cet adulte, les jeunes ne pourront accéder à la salle.
- Les familles qui ont accès exclusivement au créneau du dimanche après-midi, sous la responsabilité d'un adulte membre du club responsable et autonome.
- Les adultes en initiation qui ont accès au créneau d'initiation encadrés par un membre bénévole, ou salarié du club désigné par le bureau jusqu'à atteindre le niveau d'autonomie. Une fois autonomes, ils ont accès à tous les créneaux de loisir et de famille.
- Les adultes autonomes qui ont accès aux créneaux loisir et famille. Ne sont acceptés dans cette catégorie que les adultes ayant passé leur passeport orange.

### ARTICLE 4

Les créneaux d'initiation adulte peuvent avoir lieu en petits groupes pendant les créneaux loisirs, encadrés par un membre bénévole, ou salarié du club aux jours et heures qui lui conviennent, après accord du bureau du club.

### ARTICLE 5

Est appelé grimpeur autonome, tout grimpeur adulte ayant passé le passeport orange avec succès, sachant mettre correctement son baudrier, sachant utiliser un système d'assurage de type plaquette pour assurer en moulinette et en tête, sachant grimper en tête et sachant assurer un vol.

### ARTICLE 6

Les grimpeurs autonomes ont un accès prioritaire à un créneau loisir de la semaine. Ils peuvent accéder librement à tous les créneaux loisir dans la mesure où il y a moins de 35 grimpeurs présents. En cas d'affluence, les grimpeurs non prioritaires doivent céder leur place.

### ARTICLE 7

Le nœud en 8 avec nœud d'arrêt, ainsi que le nœud en bout de corde sont obligatoire. L'assurage au 8 est interdit.

#### Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e)  Madame  Monsieur :

..... autorise  ma fille  mon

fil(s) : .....

- à participer aux différentes activités du club,
- à pratiquer l'escalade ou toute autre activité statutaire de la FFME, encadré(e) par des personnes responsables de l'association,
- à être transporté(e) dans les véhicules des adultes responsables de l'association, autorise le club :
- à prendre toute disposition utile en cas d'urgence  médicale  chirurgicale
- à prendre des photos sur lesquelles pourraient figurer mon enfant, dans le cadre des manifestations organisées par le club,
- à diffuser les photos auprès de ses partenaires, de la presse, de la télévision et des éventuels supports internet utilisés par le club.

Je certifie avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus,

A ..... le .....

Signature :

